

ATTENTION : le recours doit être **signé**

Joindre si possible la décision du préfet

Il peut être envoyé au tribunal **avant l'expiration du délai de 48h**:

Par fax : 03 59 54 24 24

Par mail : eloignement.ta-lille@juradm.fr

Par Télérecours citoyen : <https://citoyens.telerecours.fr/#/authentication>

Par dépôt directement au tribunal, à horodater (5 rue Geoffroy Saint Hilaire à Lille)

Tribunal administratif de Lille
5 rue Geoffroy Saint-Hilaire
59000 LILLE

RECOURS EN ANNULATION

POUR :

Monsieur *[nom prénom]*,
né le *[date et lieu de naissance, pays]*,
ressortissant *[nationalité]*,
domicilié *[adresse]*

CONTRE :

La décision du préfet du *[Nord/Pas-de-Calais]* en date du *[date]*, notifiée le même jour à *[heure]*, portant (cocher) :

- Obligation de quitter le territoire français**
- Refus de délai de départ volontaire**
- Fixant le pays de destination**
- Assignment à résidence**
- Interdiction de retour**
- ...

IMPORTANT :

Je sollicite pour l'audience devant le Tribunal administratif :

- Un avocat commis d'office,
- Un interprète en langue *[XXXX]*.

I – EXPOSE DES FAITS

Rappeler :

- *Date et lieu de naissance*
- *Nationalité*
- *Date d'entrée en France*

Je conteste les décisions prises par le préfet à mon encontre.

II – DISCUSSION

Je sollicite l'annulation des décisions prises par le préfet à mon encontre, pour les raisons suivantes :

Ces décisions sont entachées d'illégalités tant au plan de la légalité externe (vice de procédure et défaut de motivation) qu'au plan de la légalité interne (erreur de droit, défaut d'examen complet de la situation).

En effet :

Je suis en France depuis : *préciser votre date d'entrée en France*

Des membres de ma famille résident en France : *préciser lesquels, et avec quel titre de séjour*

Je suis inséré dans la société française : *détailler : travail, amis...*

Je ne peux pas quitter le territoire français pour les raisons suivantes :

(exemple : problèmes de santé, risques en cas de retour dans mon pays)

PAR CES MOTIFS

Je sollicite :

- l'annulation des décisions susvisées prises à mon encontre par l'administration
- qu'il soit enjoint à l'administration de réexaminer ma situation sous astreinte de 150 euros par jour de retard et de me délivrer une autorisation provisoire de séjour
- le bénéfice de l'aide juridictionnelle provisoire
- qu'il soit accordé à mon avocat la somme de 1500 euros au titre des frais irrépétibles sous réserve de sa renonciation à l'aide juridictionnelle

Date :

Signature :